

Étaient présents :

Direction Académique : Madame Niquet-Petitpas, *Inspectrice d'académie, Directrice Académique des services de l'Éducation nationale de la Nièvre*, Monsieur Gien, *A-Dasen*, Madame Girard-Blanc, *Secrétaire Générale*, Mesdames Chaumereuil, Gien, Fort, Paquet et Sparta, *Inspectrices de l'Éducation nationale*, Monsieur Aomar, *Conseiller technique de Service Social*, Monsieur Michon, *Conseiller pédagogique ASH*, Monsieur Boulade, *réfèrent départemental directeurs* ;

Directrices et directeurs d'écoles représentant les organisations syndicales : Monsieur Derouault (FSU), Monsieur Basely, Mesdames Boyer, De Carvalho et Flament (UNSA) ;

Étaient excusées : Madame Cyprès, *directrice d'école (SGEN-CFDT)*.

Madame la Directrice Académique remercie l'ensemble des participants à ce groupe Blanchet pour leur disponibilité et félicite Monsieur Michon pour sa nomination comme IEN sur la circonscription de Château-Chinon à la rentrée prochaine.

1. Carré Régalien

Chaque académie est dotée d'un carré régalien pour identifier et coordonner son action dans quatre domaines : protection et promotion des valeurs de la République, lutte contre les communautarismes, lutte contre les violences scolaires et lutte contre le harcèlement.

Monsieur Aomar dresse le bilan de l'année sur les thématiques du bilan régalien. Différents protocoles et conventions sont en cours d'élaboration et de finalisation entre Éducation nationale, Justice, Préfecture et Forces de Sécurité intérieure, notamment sur les conditions de transmission des situations. Madame Woldanski est la procureure en charge de la protection des mineurs au Parquet.

Une nouvelle brigade, sur le département de la Nièvre, est composée de gendarmes, de policiers, de travailleurs sociaux et de psychologues, avec un lien avec le médecin légiste de l'hôpital et sera localisée à Nevers, place du champ de foire. Cette brigade de protection des familles est spécialisée sur les violences intrafamiliales et pourra intervenir en appui des signalements, avec des conseils techniques. Les membres de la brigade sont formés aux auditions des mineurs.

Lors d'un récent conseil d'IEN, un officiel de police judiciaire est intervenu pour rappeler les différents types d'enquêtes et l'évolution de la loi, qui oblige désormais à faire tout type de signalement lié à une situation de harcèlement ; une fiche-réflexe sera rédigée par les services, à destination des directrices et directeurs d'école.

Sur la circonscription de Château-Chinon, Monsieur Michon précise qu'une formation pHARe a été mise en place, dans le cadre de la lutte contre le harcèlement ; ce programme pHARe (<https://www.education.gouv.fr/non-au-harcelement/phare-un-programme-de-lutte-contre-le-harcelement-l-ecole-323435>) sera généralisé sur l'ensemble du département ; il consiste en un plan de prévention du harcèlement, à destination des écoles et des collèges, autour de huit piliers (Mesurer le climat scolaire - Prévenir les phénomènes de harcèlement - Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves - Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement - Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme - Mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement - Suivre l'impact de ces actions - Mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources). Les actions de formation seront prises en charge par le Rectorat de Dijon en termes de frais de déplacements ; au niveau départemental, la prise en charge se fera en termes de remplacement et constituera une priorité. Deux journées pour les directrices et directeurs

seront prévues par circonscription, avec un temps dédié consacré au programme pHARe et aux valeurs de la République. Monsieur Michon indique que, dans les écoles et établissements qui se sont portés volontaires pour l'expérimenter, les situations de harcèlement ont diminué de 80 %. Monsieur Aomar précise que le terme harcèlement peut être détourné, ce qui peut conduire à passer à côté d'autres problématiques maquées par une qualification de harcèlement. Le harcèlement nécessite une répétition dans le temps. Monsieur Gien indique que, lors des stages de circonscription pour les directrices et directeurs d'école, ces précisions seront à nouveau données. Lors des stages des directrices et directeurs nouvellement nommés, une intervention sur l'autorité parentale est proposée depuis plusieurs années. Une FAQ autorité parentale sera constituée par les services, qui pourra compléter une fiche-technique.

Monsieur Aomar conclut par des données chiffrées : 341 signalements ont été recensés (+ 30% par rapport à l'année précédente), dont 59 signalements en justice pour des faits pénalement répréhensibles (29 agressions sexuelles intra ou extra familiales, en augmentation). 19 informations préoccupantes ont été effectuées pour des enfants témoins de violences conjugales. 97 signalements (majoritairement dans le second degré) sur des situations de harcèlement ont fait l'objet d'une remontée aux services de la DSDEN, dont 41 ont fait l'objet d'un dépôt de plainte de la part des familles concernées. 3 ont abouti. 11 signalements ont été liés à la radicalisation.

Madame Gien souligne la nécessité de compléter, pour la directrice ou le directeur, les différents signalements par un fait établissement, indicateur important du climat scolaire sur le département. Madame la Directrice Académique ajoute la nécessité d'être synthétique dans la rédaction du fait établissement.

La FSU demande s'il sera possible d'avoir un contact direct avec la brigade de protection des familles. Monsieur Aomar précise que le contact direct sera effectivement possible et qu'il reste encore à définir les modalités de contact. Pour les faits établissements, la FSU s'interroge sur les suites données à une déclaration. Madame la Directrice Académique rappelle que, à l'issue de la saisie, il est possible pour le déclarant d'indiquer s'il souhaite, ou non, être contracté. Madame Gien précise que, en règle générale, les IEN sont informés préalablement à la saisie et que les réponses apportées sont adaptées à chaque situation. Madame Girard-Blanc précise enfin que le suivi dépend de la classification du fait établissement (niveaux 1, 2 ou 3) selon sa gravité.

L'UNSA tient à rappeler la grande disponibilité de Monsieur Aomar sur ces situations et souligne les difficultés que peuvent rencontrer les familles qui sont informées qu'une information préoccupante a été rédigée. Le lien avec les services sociaux est parfois délicat selon les territoires, avec un délai de prise en charge parfois important. Monsieur Aomar rappelle que les services de la DSDEN sont, contrairement aux services sociaux, sur la doctrine judiciaire qui consiste à ne pas prévenir les représentants légaux pour un signalement en justice. La fiche-réflexe sera mise à jour pour rappeler cette doctrine.

Pour compléter le propos sur le carré régalien, Monsieur Michon rappelle l'existence du groupe d'appui départemental depuis septembre 2018, dont la composition évolue : Madame Boulogne sera désormais la coordinatrice et cinq nouveaux membres intégreront le groupe à la rentrée prochaine.

Madame Gien indique que, depuis deux ans, l'école souffre d'une fragilisation collective, avec notamment un absentéisme qui augmente dans le 1^{er} degré, même si, a contrario, le confinement a aussi permis d'établir des relations positives avec les familles. Madame la Directrice Académique rappelle que, jusqu'à la promulgation de la loi du 22 août 2021, l'instruction en famille était seulement basée sur la déclaration des familles. Depuis, le mode est désormais celui de l'autorisation par les services, selon plusieurs critères : l'état de santé de l'enfant ou son handicap, la pratique d'activités sportives ou artistiques intensives, l'itinérance de la famille ou l'éloignement géographique de tout établissement scolaire public, l'existence d'une situation propre à l'enfant motivant le projet éducatif et l'intégrité physique ou morale de l'enfant menacée dans son établissement. Au 1^{er} juin 2022, 207 dossiers (1^{er} de 2nd degré) ont été recensés, dont 31 nouvelles demandes, non connues jusqu'à présent. 6 demandes ont été refusées, 24 sont en attente (dossier incomplet).

L'UNSA souhaite savoir si, dans le 2nd degré, le suivi de l'instruction en famille est effectué comme il l'est dans le 1^{er} degré. Madame la Directrice Académique répond que des IPR prennent en charge le dossier de l'instruction aux familles et le suivi s'organise comme dans le 1^{er} degré.

2. Situation de l'illettrisme dans l'académie

La journée de citoyenneté laisse apparaître, depuis plusieurs années, un fort taux de jeunes qui ne maîtrisent pas les compétences de base pour être un citoyen autonome (environ 14 %), voire 5% qui sont en train de verser vers l'illettrisme, la Nièvre étant parmi les départements les plus touchés. En France, 2,5 millions personnes sont en situation d'illettrisme.

La présentation par Madame Gien a pour finalité de replacer la réflexion dans le cœur du métier d'enseignant et de nos priorités pédagogiques, en prenant en compte les caractéristiques sociales particulières de la Nièvre, qui met en valeur le rôle d'équité de l'école de la République, pour assurer, selon Viviane Bouysse, Inspectrice générale honoraire de l'Éducation nationale, l'irréversibilité des acquis de base à tous les élèves. Cette présentation figure en annexe.

En Bourgogne, depuis plusieurs années, entre 9 et 10 % des élèves sont en retard sur les compétences affichées, et vont emprunter « le couloir de l'illettrisme », comme le souligne le linguiste Alain Bentolila, dans le dernier rapport de l'Inspection Générale sur l'illettrisme (<https://www.education.gouv.fr/mission-prospective-sur-l-illettrisme-326476>). Pour prévenir l'illettrisme, il est nécessaire, dans un premier temps, de considérer la scolarité obligatoire dans un continuum, pour construire des parcours fluides et sécurisés, dès la petite section de maternelle, jusqu'à la seconde, en réinterrogeant nos pratiques professionnelles, à tous les niveaux, aussi bien sur l'exploitation des évaluations nationales que sur les PPRE, passerelles ou autres, à la lumière de tous les outils dont on dispose.

Les zones à risques d'échec scolaire du département indiquent une concentration de la difficulté scolaire dans le sud nivernais, à Fourchambault et à Cosne. Deux zones cumulant des fragilités économiques, familiales et culturelles en milieu urbain sont identifiées à Nevers et Clamecy. Au niveau académique, l'Yonne a davantage de zones à risque que la Nièvre.

Les taux de maîtrise des connaissances et compétences en français et en mathématiques à l'entrée en 6^{ème} indiquent que les élèves de l'académie sont bien préparés, comme c'est également le cas dans le département. Le constat est identique pour le test de positionnement en début de 2^{nde} GT. De la même manière, le taux de réussite en bac professionnel est excellent, ce qui pourrait laisser apparaître une problématique de la demande sociale, avec peut-être un manque d'ambition, des difficultés de mobilités et d'accès aux droits (par exemple dans les demandes de bourses) et des familles qui pourraient préférer se projeter vers des filières plus courtes, avec des diplômes permettant d'insérer rapidement leurs enfants ; l'objectif des TER (Territoires Éducatifs Ruraux) est d'ailleurs de développer cette ambition des familles sur leurs enfants.

Les résultats de la Journée défense et citoyenneté montrent un pourcentage important en situation d'échec de maîtrise des compétences de base.

Le plan stratégique 2022/2023 définit deux objectifs : la prévention de l'illettrisme et la lutte contre l'illettrisme, la lecture ayant été identifiée grande cause nationale pour l'année 2022. De manière symbolique, le 8 septembre 2022, un quart d'heure lecture sera organisé dans l'ensemble des écoles et collèges de l'académie ; une passation des tests Journée de la citoyenneté sera proposée aux animateurs de réseaux, enseignants volontaires et aux corps d'inspections et personnels de direction. Toutes les actions menées habituellement seront mises en valeur du 8 au 15 septembre. Un kit illettrisme réactualisé sera mis à disposition des équipes à la rentrée.

L'UNSA demande quelle procédure respecter si une directrice ou un directeur a un doute sur un parent qui pourrait être dans une situation d'illettrisme. Madame Gien indique qu'il convient de lui faire remonter ce doute, par l'intermédiaire de l'IEN de circonscription qui prendra les contacts nécessaires afin d'évaluer cette situation.

Madame la Directrice Académique rappelle l'existence de la cité éducative de Nevers et des Territoires Éducatifs Ruraux, avec l'idée du projet éducatif comme levier d'aménagement du territoire, pour lutter contre la dévitalisation du département de la Nièvre et la décroissance des effectifs, alors que ces territoires ont besoin d'avoir une vie éducative, pour nourrir l'ambition et faire de l'École le cœur de la Cité, en y associant l'ensemble des acteurs du territoire, pour que chacun y (re)trouve sa place et puisse à nouveau faire confiance à la co-éducation. Une expérimentation de TER a eu lieu depuis trois ans à partir de l'école du socle de La Machine et un projet sur Corbigny

est en cours de développement ; une réflexion est en cours sur la circonscription de Nevers 1, avec deux projets de TER, sur Dornes et Saint Pierre le Moutier, à partir des bassins pédagogiques, réflexion qui pourra être étendue à l'ensemble des circonscriptions.

À l'occasion du prochain groupe Blanchet, une intervention du chef de service de Jeunesse et Sports, qui représente le hors temps scolaire et l'ensemble des partenariats associatifs et autres.

3. Plan départemental de formation

Le plan de formation, en cours de finalisation, sera présenté au prochain groupe Blanchet.

4. Questions diverses

Le SGEN pose les deux questions suivantes :

- a. Un temps de formation est-il prévu pour les directeurs accueillant des Ulis ou autres enseignements spécialisés (UPE2A, UEEA, UEEE...) pour la mise en place du LPI un peu particulier qu'auront les élèves de ces dispositifs ? Il me semble que la mise en place sera effective dès la rentrée de septembre.

Une formation pourra être mise en place mais il reste, pour l'instant, des problèmes techniques d'accès au Livret de Parcours Inclusif et d'ouvertures de droits.

Madame la Directrice Académique précise que le dispositif UPE2A sera étoffé sur la ville de Nevers, avec, en complément du dispositif mis en place historiquement sur le collège des Loges, une antenne Casnav sur le collège des Courlis et sur le collège Adam Billaut. Un demi-poste 1^{er} degré a été ouvert à Château-Chinon, qui sera complété par des heures sur le collège. Un demi-poste Casnav reste non pourvu sur Clamecy (un appel à candidatures n'a pas reçu de réponse). Actuellement, 73 mineurs Ukrainiens sont accueillis, dont une cinquantaine est scolarisée sur un dispositif particulier ou non, selon leurs besoins et leurs parcours.

- b. Les compléments des décharges de direction sont très énergivores pour les directeurs car ils doivent tous les ans expliquer/réexpliquer à la personne chargée de ce temps en classe les outils, le fonctionnement de l'école, les modalités.... De plus ces décharges sont bien souvent connues à la fin du mois d'août et parfois changent en cours d'année ! Il m'est souvent arrivé de devoir préparer pédagogiquement pour ma classe ces jours de décharge de direction, de sortir le matériel, de devoir corriger des travaux d'élèves... Les 1/3 temps sont organisés de manière fixe sur 1 jour et tournant 1 fois toutes les 3 semaines pour l'autre partie du 1/3 temps. Comment pouvoir construire quelque chose de régulier et stabilisant pour les élèves et les enseignants sur ce morceau de décharge bancal 1 fois toutes les 3 semaines ? Le directeur aura-t-il à nouveau cette charge de devoir construire pédagogiquement ce jour bancal et tout ce qui va avec ? Il y a un turn-over tellement important que c'est très coûteux en énergie alors que le but justement de nous alléger notre mission au sein de la classe pour pouvoir être disponible pour celles de direction. Ne serait-il pas plus opportun de flécher des postes sur plusieurs années ?

Il sera nécessaire que cette question soit précisée pour qu'on puisse y apporter une réponse lors du prochain groupe Blanchet.

Madame la Directrice Académique clôt la séance en remerciant les participants de leur disponibilité et leur écoute.